

Com. 11 févr. 2004, n° 01-16651 [Règl. n° 1348/2000]

Pourvoi n° 01-16651

Motif : "Attendu que l'arrêt a été signifié à l'assureur dont le siège social est à Cologne (Allemagne) par un huissier de justice par lettre recommandée avec demande d'avis de réception conformément au règlement n° 1348/2000 du Conseil de l'Union européenne du 29 mai 2000 (...) ; que le pourvoi qui a été formé le 16 novembre 2001 dans le délai de quatre mois prévu par les articles 612 et 643 du nouveau Code de procédure civile et commençant à courir à compter de la date de réception de la lettre le 16 juillet 2001, est recevable".

Mots-Clefs: Signification

Date

Loi applicable

Doctrine:

RTD civ. 2004. 346, obs. R. Perrot

Procédures 2004. Comm. 126, note R. Perrot

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/220#comment-0>